



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Madame Hélène GAUDIN, Professeur des Universités, Directrice de l'Institut de la Recherche en Droit Européen, International et Comparé (IRDEIC),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 930 – Institut de la Recherche en Droit Européen, International et Comparé :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 930, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène GAUDIN, Madame Fabienne BITON, Assistant Ingénieur, reçoit délégation pour signer les certifications de service fait, en dépenses, sans limitation de montant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Madame Hélène GAUDIN, en date du 1^{er} décembre 2020.

Fait à Toulouse, le 16 novembre 2021

La délégataire,

Hélène GAUDIN

La délégataire,

Fabienne BITON



Le Président,

Hugues KENFACK